

LE LIEN

BULLETIN
MUNICIPAL
D'INFORMATION

de

Plachy-Buyon



N°33

FÉVRIER 2007



20 janvier 2007

Cher administrés,
Chers Amis,

Un an presque jour pour jour, j'ai le plaisir de vous accueillir pour notre première rencontre officielle de l'année : la cérémonie des vœux.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une très bonne année, une bonne santé, c'est maintenant le vœu le plus cher à tous, beaucoup de bonheur en famille, de paix souvent précaire dans notre monde et de tolérance qui nous fait parfois défaut.

Je veux tout d'abord souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui sont arrivés dans la commune en 2006, c'est tous les ans une quinzaine de familles qui choisit notre commune comme lieu de résidence. En raison de sa proximité avec Amiens, et un réseau routier qui permet maintenant des déplacements rapides, Plachy-Buyon est depuis une quarantaine d'années une des communes qui a connu la plus forte augmentation de population, même si une stagnation commence à se faire sentir.

Traditionnellement, c'est l'occasion de vous présenter les forces vives de la commune : mes collègues du Conseil Municipal, le personnel communal, la Secrétaire de mairie, le Garde champêtre, les agents d'entretien des espaces verts, les enseignants du regroupement pédagogique Plachy-Prouzel, les animateurs du périscolaire (cantine, garderie, centre de loisirs) les animateurs de la bibliothèque, la directrice de l'école de musique, les présidents d'associations et le Père Noël Kieken, Prêtre modérateur de notre paroisse.

Cette soirée est donc un moment privilégié pour faire connaissance, pour s'intégrer rapidement et pourquoi pas participer à la vie locale.

Je voudrais aussi remercier Mr Lacherez, Conseiller Général, pour sa présence, et excuser Mr Bleyaert Président de la Communauté de communes du Canton de Conty retenu par ailleurs. Nous travaillons ensemble avec pour seul objectif la mise en valeur des 23 communes pour un canton toujours plus dynamique dont nous pouvons être fiers de son développement.

Grâce à l'aide de notre député Mr Gest et en collaboration avec les Communautés de communes du Val de Noye et de l'Ouest Amiénois, un dossier de pôle d'excellence rural a été présenté et retenu, il doit apporter des subventions complémentaires pour la création d'un village vacances aux abords des étangs de Conty.

Un an de plus, qu'importe, s'il apporte plus qu'il n'emporte, dit le proverbe.

Je ne vais pas revenir sur la construction de notre nouvelle mairie qui a marqué l'an 2006, beaucoup d'entre vous ont assisté à son inauguration et chacun a eu l'occasion d'y entrer pour tel ou tel besoin. C'est un équipement de qualité qui, comme l'ont fait nos ancêtres, marquera son époque et augmente la valeur du patrimoine communal.

Je voudrais toutefois revenir sur son financement et rassurer les contribuables que vous êtes. Il est bon de rappeler que ce projet a été financé intégralement sur les fonds propres de la commune avec bien entendu l'aide de l'Etat et de notre député sans le besoin de recourir à l'emprunt, une partie de la TVA sera récupérée en 2007 et 2008. Vous pourrez retrouver en détail le montant de ces travaux dans le prochain bulletin municipal.

L'an dernier je vous avais manifesté mon inquiétude quant aux effectifs scolaires. Une classe a été fermée à la rentrée 2006, alors qu'une a été ouverte à Loeuilly. Dorénavant, la Com de com, ayant la compétence scolaire, pourra étudier la carte scolaire. Le nombre d'élèves a augmenté et nous pouvons espérer une réouverture dans le futur. Le premier semestre 2006 a été un temps de transition et d'adaptation avec ce transfert de compétence. Une répercussion budgétaire a été importante dans le budget communautaire, le scolaire représentait une grande partie des budgets des communes, qui ont été invitées à baisser d'autant le taux d'imposition des quatre taxes.

2006 a été l'année de la sécurité routière, pendant plusieurs années nous avons réfléchi sur la façon de pouvoir obliger les automobilistes à réduire leur vitesse dans les rues de la commune. Un projet d'aménagement a été proposé par un cabinet d'ingénierie en urbanisme.

Les trottoirs ont été refaits en priorité Rue des Clabaudois pour plus de sécurité aux abords de l'école. Le marquage au sol pour le stationnement en quinconce dans cette rue et dans la Rue du Commandant André Dodart s'est révélé efficace pour réduire la vitesse, toutefois nous avons voulu préserver des trottoirs engazonnés pour garder le caractère paysager d'un village rural.

Certes il n'est pas toujours facile de changer les habitudes mais l'intérêt collectif doit passer avant l'intérêt particulier.

Je remercie les riverains qui ont subi les désagréments de ces travaux pendant plusieurs semaines et qui respectent et font respecter ces modifications.

En ce qui concerne le giratoire au niveau de la place du Petit Plachy, réalisé avec le concours de la DDE, nous sommes conscients qu'il n'est pas respecté comme il le devrait, mais il permet avec les panneaux "cédez le passage" le ralentissement escompté.

L'automobiliste serait-il par définition fâché avec le code de la route : pour mémoire, un " stop " a été mis en place face à l'église mais il est de moins en moins respecté. Attention, le Gendarmerie et le Garde champêtre pourront être amenés à verbaliser s'il le faut.

Une page s'est tournée. Des dossiers importants sont à l'étude pour 2007, l'Architecte Dominique Courouble, travaille sur les plans du futur atelier municipal, un dossier a été déposé avant le 15 décembre 2006 à la Préfecture pour la demande de subvention de 40 % dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement des communes. Nous veillons à ce que cette construction s'intègre bien entre les bâtiments de la ferme et les trois nouvelles maisons qui vont changer le paysage de la Rue du Commandant André Dodart.

Grâce à la révision simplifiée du P.O.S. en 2005 et approuvée par le Préfet en septembre 2006, la Communauté de communes a pu se porter acquéreur d'une parcelle Route de Bacouël, le permis de construire de la future salle multisports intercommunale sera bientôt déposé et le commencement des travaux pourrait intervenir avant la fin de l'année.

La transformation du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) en P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) suit son cours. Deux réunions publiques avec l'architecte-urbaniste Céline Boudard-Capon ont pu permettre aux habitants de consulter les plans provisoires (toujours disponibles en mairie). Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) devrait être arrêté dans les prochaines semaines. Le projet sera ensuite soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes qui l'ont souhaité. Tous les habitants pourront consulter le projet de ce nouveau plan d'urbanisme et noter leurs remarques sur le registre d'enquête publique qui sera mis à leur disposition à la mairie, ils seront informés des permanences du Commissaire Enquêteur pour pouvoir le rencontrer. Le rapport sera alors soumis à l'approbation du Préfet.

Le Conseil Municipal souhaite une participation forte pour cette consultation. Ce nouveau P.L.U. est l'avenir de notre commune.

L'étude de l'assainissement collectif avec Bacouël sur Selle et Prouzel a avancé en fin d'année, Amiens Métropole ayant donné son accord pour le traitement des eaux usées. La première tranche des travaux pourrait commencer début 2008.

Par suite du rattachement des six communes du sud Amiénois à Amiens Métropole dont faisaient partie Rumigny et Hébecourt, le Syndicat auquel nous étions rattachés a été dissout au 31 décembre 2006. Toutefois il n'y a pas d'inquiétude pour l'approvisionnement en eau pour 2007.

C'est la raison pour laquelle des travaux de canalisation et de changement de compteurs ont été réalisés sur le Petit Plachy et le chemin de l'Ecce Homo à une période où la météo était peu propice. C'est un plus pour notre commune dont il fallait profiter, d'autant que le financement a été intégralement assuré avant la dissolution de ce syndicat.

Dans l'obligation de renforcer le réseau électrique sur une partie de la route de Conty, le Syndicat d'électricité a proposé l'enfouissement de ces réseaux. La commune saisit cette opportunité pour enfouir les réseaux EDF et France Télécom et améliorer l'éclairage public.

Dans le courant de l'année 2006, une demande a été faite pour la pose de trois nouveaux candélabres : Chemin du Moulin, route de Conty au niveau du chemin derrière l'école " La Ruelle ", et au bout de l'avenue des Mésanges. Nous espérons une réalisation rapide.

En ce qui concerne l'ADSL, ce n'est pas encore le top. Merci à vous tous qui avez répondu très nombreux au questionnaire adressé par la Communauté de Communes. Cette démarche devrait permettre d'équiper correctement en haut-débit les habitants qui en auront fait la demande.

Un village, c'est aussi des hommes et des femmes qui forment une grande communauté. Sachez que nous sommes à votre écoute, et que dans la mesure de nos possibilités nous essayons d'apporter des réponses aux problèmes.

Une démarche a été faite par des habitants, riverains de la départementale 210 qui subissent le bruit du nouveau revêtement de cette voie.

Leur courrier, relayé par la Mairie, a été adressé à Mr Lacherez, qui est déjà intervenu auprès du Conseil Général pour apporter une solution à ces nuisances sonores avant l'été.

Par contre, en ce qui concerne les problèmes de voisinage, pas toujours faciles à résoudre, et qui ne sont pas de notre compétence, nous remercions le garde champêtre Denis Dufrenne, et Mr Léo Legrand,

conciliateur, pour leur travail accompli, Céline Gambier secrétaire de mairie qui est souvent en première ligne pour les doléances.

Merci à Dany Daboval et Joël Batteux qui assurent l'entretien des espaces verts.

Cette année encore, la commune a reçu les félicitations du jury départemental des villages fleuris. Vous avez pu apprécier que les abords de la mairie avaient été aménagés dès le mois de juin (pelouse et fleurs), merci à l'équipe qui assure l'entretien des espaces verts.

2006 a connu aussi ses manifestations organisées par la commune et qui en font sa renommée : le Marché de Printemps, la course de l'Ecce Homo et les Champions en Pays de Somme, j'adresse un grand bravo à l'équipe de Plachy-Buyon, qui après avoir été Championne en Pays de Somme lors de la finale à Ham l'a été au niveau régional.

Le Téléthon qui avait lieu cette année à Plachy-Buyon a rapporté la somme de 4400 €.

Avant de tirer les rois, j'adresse mes remerciements à mes collègues du Conseil Municipal, au personnel communal et à vous tous, qui êtes les acteurs de la vie locale.

Merci à la presse qui répond toujours à nos invitations.

Je vous renouvelle tous mes vœux, et le souhait que je me fais à moi-même, porter haut et fort le village où je suis née.

Anny Flintham-Wallet
Maire de Plachy-Buyon

Les Vœux du Maire au Personnel



De gauche à droite :

Joël Batteux, Dany Daboval, Francis Roger, Brigitte Daboval,
Céline Gambier, Maud Dupont, Christine Dupuis, Edwige Joron,
Adeline Leroy, Denis Dufrenne.

Bienvenue aux nouveaux arrivants

Mr Jean-Sébastien Méreaux	2 bis rue de l'église
Mr et Mme Noiret	2 avenue des Mésanges
Mme Elisabeth Fernez	3 Place du Petit Plachy
Mr Gilles Houbart	6 Avenue des Mésanges
Mr Coulon et Mlle Hatté	4 Allée des Paquerettes
Mr et Mme Borne	15 Grande Rue – Hameau de Buyon
Mr et Mme Engueleguelé-Lourdel	22 rue Edouard Philogène Wallet
Mr et Mme Godefroy	5 Grande Rue- Hameau de Buyon
Mr et Mme Pétigny	30 Rue du Commandant André Dodart
Mr et Mme François	26 Rue du Commandant André Dodart
Mr Morel et Melle Gallemard	1 rue du château d'eau
Mr Marat et Melle Machu	1 bis Grande Rue – Hameau de Buyon
Mme Claudine Varlet	25 Résidence la Clé des Champs
Mesdames Uvier Claudette et Céline	3 Avenue des Alouettes
Mme Valérie Neuveux	Hameau de Buyon
Mme Capendu	20 Résidence la Clé des Champs



La cérémonie des Vœux.

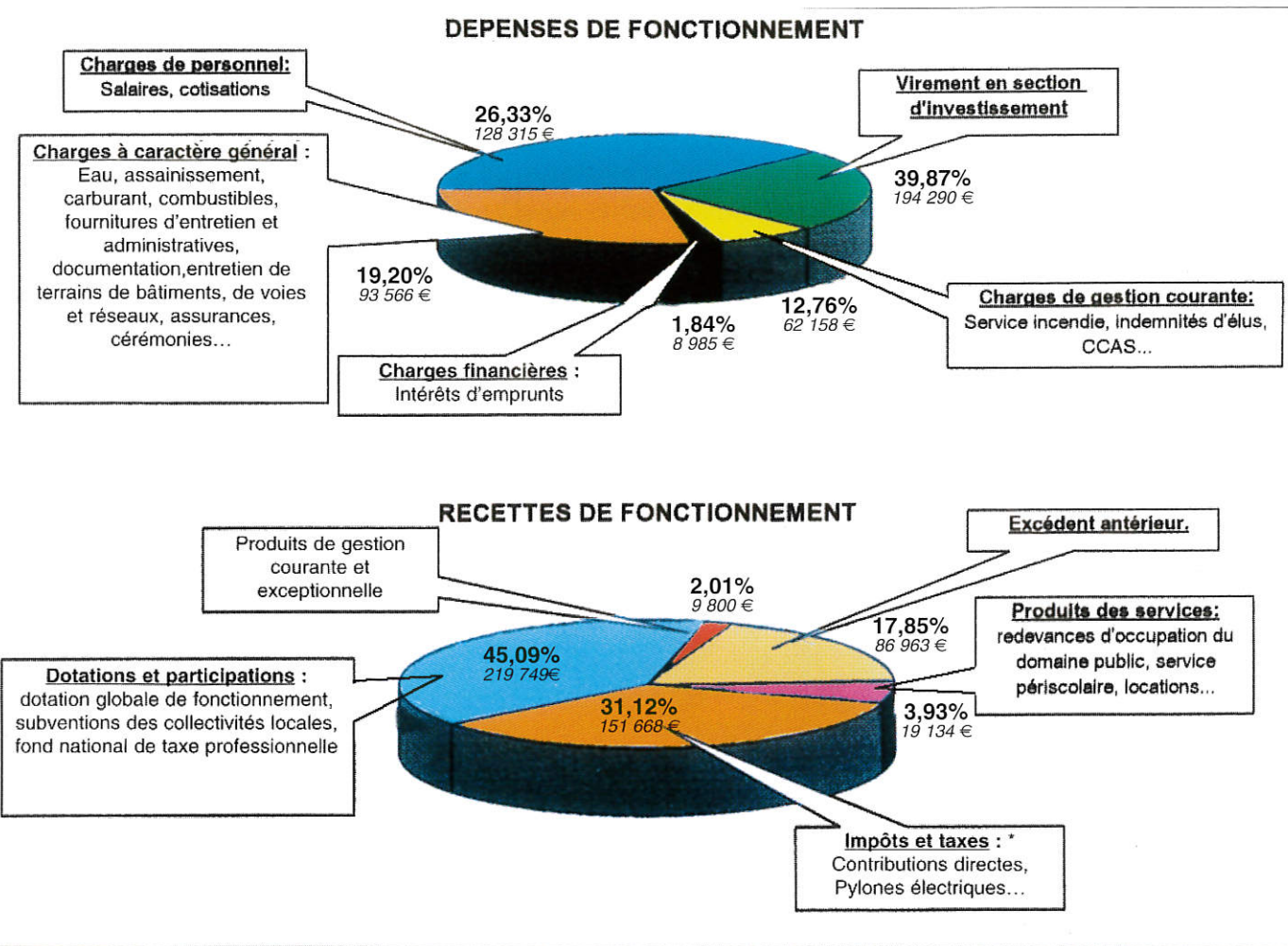
Les illuminations de fin d'année

Un grand merci à vous tous qui avez illuminé vos façades
et jardins à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Mr et Mme Roger Denis	Mr et Mme Royant	Mr et Mme Radoubé
Mr et Mme Bellard Roger	Mr et Mme Coulon	Mr Gallet et Mme Capendu
Mr et Mme Daboval	Mr et Mme Henry	Mr et Mme Dupreuil
Monsieur Margry	Mr et Mme De Saint Acheul	Mme Nicolle
Madame Gamain	Mr et Mme Calais	Mr et Mme Lesieur - Le Coadic
Mr et Mme Hermant	Mr et Mme De Saint Riquier	Mr et Mme Bauchet
Madame Poidevin	Mr et Mme Lecointe	Mr et Mme Duhamel
Mr et Mme Mille	Mr et Mme Lagache	
Mr et Mme Bellard Jean-Marie	Mr et Mme Marticho	

LE BUDGET

Le budget : répartition des dépenses et recettes de fonctionnement au budget 2006
(487 314 €)



LES NOUVEAUX TAUX D'IMPOSITIONS EN 2006

Le produit fiscal levé par Plachy Buyon en 2005 pour financer le scolaire se montait à 38 500 €, aussi suite au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes du Canton de Conty et pour respecter ses engagements, les taxes ont été revues à la baisse.

	2005	2006
• Taxe d'habitation	7,18%	5,44%
• Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,29%	13,09 %
• Taxe foncière sur les non-bâties	26,13%	19,78%
• Taxe professionnelle	9,48%	7,18%

LES INVESTISSEMENTS EN 2006

LES DÉPENSES À LA SECTION INVESTISSEMENT 2006

- Travaux de construction de la mairie et frais rattachés	347 357,55 €
- Mobilier de la mairie et accessoires (ex: Marianne...) dont 9161,24 € pour tous les bureaux et fauteuils, et 1 770,08 € pour le meuble destiné aux plans cadastraux	15 313,16 €
- Ravèlement des façades de la bibliothèque et de la salle des associations	12 110,69 €
- Extension des réseaux Hameau de Buyon pour la construction d'une maison, <i>intégralement remboursé par le demandeur</i>	5 197,28 €
Eau : 2087,31 €, Electricité : 2657 €, Téléphone : 452,97 €	

Acquisition de matériel

- Taille haie, tronçonneuse	493,11 €
- Tondeuse Wolf T 51	1 887,41 €
- Tracteur Kubota et chargeur	20 361,90 €
- Divers petits matériels pour travaux	1 353,05 €
- Révision simplifiée du P.O.S. honoraires de l'urbaniste	6 578,00 €

TOTAL en section d'investissement

410 652,15 €

Ont été payés à la section fonctionnement :

60 531,95 €

-Travaux Rue des Clabaudois: place de stationnement, trottoirs... participation versée par la commune à la Communauté de communes du canton de Conty ayant repris la compétence voirie

TOTAL GENERAL :

471 184,10 €

LE BUDGET LOTISSEMENT

Rue du Commandant André Dodart (ex rue du Pont)

Recettes	388 256,00 €
- Vente de trois terrains	388 256,00 €

Dépenses	46 353,93 €
- Coût des travaux de viabilisation de ce lotissement -SCREG	40 998,64 €
- Quatre branchements d'eau -VEOLIA EAU	5 130,60 €
- Frais de notaire	224,69 €

Plue value réalisée par la Commune

341 902,07 €

LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE EN QUELQUES CHIFFRES

- Certificat d'immatriculation : 26
- Carte d'identité : 72
- Passeports : 35
- Sortie de territoire : 12
- Permis de construire : 7
- Déclaration de travaux : 9
- Renseignement d'urbanisme : 4
- Certificat d'urbanisme : 7

LE BILAN DES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE LA MAIRIE ET FRAIS RATTACHÉS

DÉPENSES

	Total
Le construction :	
- Pieux et gros œuvre - EURL BERNARD et Pieux Ouest dont 79 177,59 € payé en 2005	181 967,81 €
- Charpente bardage bois et Menuiserie intérieure - Ets Gance et Fils	41 258,73 €
- Etanchéité - SARL J. WATEL RENOVATION	7 379,32 €
- Plomberie - E.C.S. dont 759,85 € payé en 2005	4 363,00 €
- Menuiserie Extérieure Aluminium - SARL APBA	29 959,37 €
- Cloisons, isolation, doublage, faux plafonds et film chauffant SARL TECHNI PLAFONDS	12 296,34 €
- Electricité - Ets MAQUIGNY Didier	23 776,48 €
- Sols souples - MUR ET SOL	1 768,98 €
- Carrelage - ECP Carrelage PENIN	16 171,45 €
- Peinture - EURL DEREMARQUE KLISZ	12 996,93 €
- VRD Voirie Réseau Divers :Parking, trottoirs, fosse septique - SCREG	35 880 €
TOTAL des travaux de construction	367 818,41 €

Autres charges - (Pas de subventions possibles sur ces frais obligatoires)

- Contrôleur de sécurité - VERITAS dont 1 196,00 € payé en 2005	3 588,00 €
- Coordonateur de sécurité - MICROBAT payé en 2005	2 631,20 €
- Honoraires de l'architecte -Dominique COUROUBLE	25 454,42 €
- Assurance dommage ouvrage -SMACL payé en 2005	7 818,25 €
- Plan de travail et meuble de la tisannerie - Ets Gance et Fils	775,32 €
- Avant travaux : annonces appels d'offres dont 456,87 € payé en 2005	849,78 €
- Suppression bouche d'égoût - VEOLIA EAU payé en 2005	345,01 €
- Suppression boîtier électrique ancienne mairie - EDF	2 254,87 €
- Modification branchement EDF salle d'honneur	571,21 €

TOTAL Autres charges **44 288,06 €**

TOTAL GENERAL DES DEPENSES = REALISATION COMPLETE DU PROJET **412 106,47 €**

Récupération de la TVA en 2007/2008 : 15% dont 61800 € environ

RECETTES

- Dotation Globale d'Equiperment des communes (aide de l'Etat de 45 % d'une partie du montant Hors Taxes des Travaux)	142 931,87 €
- Subvention exceptionnelle (par l'intermédiaire de Mr Gest)	15 000 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES	157 931,87 €

Reste à la charge de la commune après récupération de la T.V.A. : 192 374,60 €

Autofinancement sur projet total (construction + autres charges) **254 174,60 €**

Autofinancement sur travaux de construction uniquement 209 886,54 €

Les structures intercommunales : LE SIER SUD AMIENS

La commune de Plachy Buyon est adhérente du SIER Sud Amiens (Syndicat Intercommunal pour l'Energie), il a été créé en 1967 et regroupe 65 communes.

Ce syndicat a pour objet la maîtrise d'ouvrage et le financement de travaux d'extension, de renforcement et d'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et plus récemment d'alimentation en gaz de ville.

Les sources de financement des travaux sont le Conseil Général, le SIER, la commune ou le particulier bénéficiaire des travaux.

En fonction de la nature des travaux, les pourcentages de financement varient ainsi que la priorité pour leur réalisation dans les meilleurs délais.

Actuellement, la priorité du SIER est donnée aux travaux d'extension de réseaux et de renforcement au détriment des travaux d'enfouissement, plutôt assimilés à un aménagement paysager esthétique.

Cette année, à la demande d'EDF, des travaux de renforcement doivent être réalisés au niveau de la RD8. La commune a donc l'opportunité à moindre coût, de prendre en charge une partie des travaux afin de procéder à un enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur la partie concernée par le renforcement. Les travaux devraient débiter au printemps.

La RD210

Petit rappel historique :

Il y a quelques années, le conseil municipal, conscient de la vitesse excessive sur la RD210 au niveau de Plachy-Buyon, décidait de mettre en place des panneaux d'entrée d'agglomération dans un souci de réduire la vitesse des véhicules à 50 km/h, et de sécuriser la traversée du village.

S'engageaient alors de nombreuses discussions avec la Direction Départementale de l'Equipement, qui sous prétexte qu'il n'y avait pas d'habitation des 2 côtés de cette route départementale, refusait l'installation de ces panneaux.

En 2002, le conseil municipal renouvela sa demande auprès de la DDE, qui après avis donna l'accord pour l'installation de panneaux d'agglomération et de limitation de vitesse à 50 km.

Lors de l'été 2006 de nouveaux travaux de réfection de chaussée ont été réalisés :

Ces travaux étant de compétence départementale, les communes ne sont pas averties de la nature des travaux ainsi que de leur date d'exécution.

Aussi nous avons, comme l'ensemble des habitants, constaté la "qualité" de ce nouveau revêtement qui dans un premier temps a été une catastrophe pour nombre de pare-brise du fait d'un mauvais balayage des graviers en excédent.

Puis chacun a pu constater le bruit généré par ce revêtement qui procure une grande gêne pour les riverains.

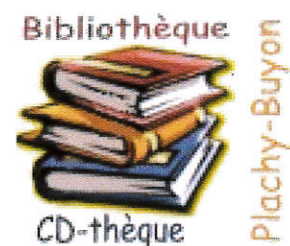
Un courrier a été rédigé à l'attention de Mr Lacherez, notre Conseiller Général afin d'attirer l'attention de l'assemblée départementale.

Une réponse est parvenue à la fin de l'année nous signifiant que les services compétents du Conseil Général avaient pris note des nuisances sonores excessives dues à ce revêtement et qu'une étude était lancée afin de procéder le plus rapidement possible à une modification de structure de ce revêtement dans la traversée du village.

Lors de la cérémonie des vœux dans la salle polyvalente de Plachy Buyon, Mr Lacherez nous a assuré que la demande avait été prise en considération et que des travaux seraient envisagés prochainement pour répondre aux attentes des riverains.

Espérons que les modifications seront réalisées pour cet été

LIVRES en stock !



BIBLIOTHÈQUE CD-THÈQUE

Venez découvrir les nombreux ouvrages pour petits et grands, ainsi que les CD musicaux.

Accès libre et gratuit.

L'équipe de bénévoles de la Bibliothèque vous accueille :

le Mercredi de 17h30 à 18h30

le Samedi de 11h à 12h.

Profiter de votre temps livre !

A bientôt !

Christine Obry



La bibliothèque, rue de la Fontaine.



ECOLE de musique

L'école de musique a repris, fin septembre, ses activités avec 47 élèves, encadrés par 8 professeurs.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons enregistré l'inscription de 7 nouveaux élèves. C'est dire l'impact qu'a eu auprès des enfants l'intervention des professeurs de l'école.

Ces derniers avaient en effet présenté les instruments dans le cadre d'un projet pédagogique mis en place par l'inspection académique. Ainsi les écoles de Plachy-Prouzel, Bacouel, Vers sur Selle et Oresmaux ont pu bénéficier de ces manifestations. Celles-ci sont reconduites.

Cette année encore, certains cours ont lieu à Plachy, ce afin de diffuser plus largement l'enseignement de la musique.

L'école propose dès 6 ans des cours de solfège et d'instruments : Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Batterie/Percussions...

Une classe d'éveil permet aux 5-6 ans de s'initier à cet art.. La classe d'orchestre, sous la direction de Sébastien Van de Weghe, permet ensuite aux jeunes instrumentistes l'apprentissage de la musique d'ensemble.

L'école tente, dès que l'occasion s'en présente de s'ouvrir sur l'extérieur.

Ainsi en mars prochain une journée à Paris est organisée avec deux spectacles musicaux au programme.

Tous les musiciens en herbe se sont produits devant leurs familles durant une soirée concert, suivie d'un buffet. La soirée est renouvelée cette année.

L'équipe enseignante et moi-même faisons notre possible pour multiplier ces expériences, appréciées de tous.

P. Letalle

Pour tous renseignements :

Pascale Letalle - 33, rue Ecce Homo - Namps-au-Val - 80290 Namps Maisnil
Tél. 03 22 90 30 70 - lafraternelle.conty@free.fr



Audition à Plachy en avril.

LE MOT des Gendarmes

Violences conjugales : " En parler, c'est agir "

Les violences conjugales existent dans tous les milieux sociaux, économiques et culturels, dans toutes les classes d'âge, en ville comme à la campagne, mais sont souvent aggravées par les problèmes d'alcool et la précarité, notamment la violence physique. **En France, une femme en meurt tous les cinq jours.**

Il existe en effet, d'autres formes de violence conjugale, dont on parle moins : violences verbales, psychologiques, économiques et violences sexuelles. Quel que soit le mode de violence exercé par le conjoint, il est toujours difficile d'entreprendre des démarches pour s'en sortir.

D'abord, parce que la violence conjugale se développe par cycle, avec périodes de crise et périodes de rémission, au cours desquelles la peur et la colère de la victime retombent et l'amènent souvent à penser que la situation va s'améliorer, qu'elle peut à nouveau faire confiance à son conjoint, **alors que la violence ne cesse jamais.**

Ensuite, parce qu'il n'est pas simple de partir. Il y a les enfants que l'on ne veut pas perturber, sans admettre que ces scènes de violence ont des répercussions sur tous les membres de la famille, le logement à trouver, la peur d'être sans ressources pour les femmes qui ne travaillent pas. **Il est important que les victimes sachent que ni les associations, ni les services spécialisés ne leur reprocheront leur attitude.**

Cette violence au sein du couple, et plus largement au sein de la famille, n'est pas une fatalité. Votre intégrité physique et morale doit être respectée quel que soit le litige qui vous oppose.

Si vous êtes victime de violences conjugales, sachez que :

- vous n'avez pas besoin de certificat médical pour porter plainte,
- votre plainte est recevable dans n'importe quelle gendarmerie ou commissariat,
- les violences sur un conjoint (avec ou sans incapacité), un mineur âgé de moins de 15 ans, une personne vulnérable ou un ascendant sont des délits passibles de trois ans d'emprisonnement et d'une amende. Peines qui peuvent être aggravées selon les circonstances des faits.

Enfin votre conjoint peut se voir interdire temporairement le domicile par décision de M. le Procureur de la République, si les faits le justifient.

En cas de problèmes mais aussi, pour tous renseignements :

SOS Violences en Privé : Tél : 03.22.52.09.52 (sos.violences.en.privé@wanadoo.fr)

Accueil physique : du lundi au jeudi (9h à 17h)

Vendredi (9h à 12h) dans les locaux de l'Association,

2, rue Beaumarchais, Ecole Marivaux, 80 080 Amiens.

Pour un hébergement d'urgence mais aussi pour tous renseignements :

UDAUS 80 - Tél : 15 - 6 Bd Carnot à Amiens,

Permanence téléphonique 7/7 j- Accueil physique sur rendez-vous.

Missions : accueil, orientation, hébergement d'urgence des personnes et familles en détresse.

Pour une plainte, mais aussi pour tous renseignements.

Le commandant de Brigade

Adjudant Richard



LE MOT du Garde champêtre territorial

On ne rappellera jamais assez les règles élémentaires de sécurité à appliquer tous les jours afin d'éviter certains désagréments lors d'un trajet, d'une absence, ou au retour des vacances.

Malheureusement on déplore encore cette année des cambriolages et vols, certes peu nombreux, mais qui contribuent à un climat d'insécurité qui, s'il ne peut être supprimé, peut au moins être amoindri.

Tout d'abord il convient d'insister sur les relations de voisinage qui jouent un rôle primordial dans la prévention de ce genre de délits.

Ne tentez pas les voleurs :

- * Ne laissez pas tourner le moteur de votre véhicule lorsque vous allez chercher votre pain ou vos médicaments.
Fermez votre véhicule à clé lors d'une visite au cimetière.
Il suffit de quelques secondes pour se faire dérober ses papiers, son autoradio ou tout bonnement son automobile.
- * Ne laissez pas vos portes ouvertes intempestivement.
Une vieille habitude conservée par les personnes vivant en zone rurale qui consiste à laisser les clés sur la porte d'entrée, ou sous le pot de fleurs, est maintenant connue des délinquants.
- * Ne stationnez pas votre véhicule intempestivement sur la chaussée surtout si vous possédez une cour ou un garage. Le fait d'avoir à fracturer un portail ou une porte de garage peut décourager certains voleurs.
- * Si vous partez en vacances, signalez vos dates de départ et de retour à la gendarmerie nationale qui organise chaque année des opérations de surveillance des habitations durant les vacances scolaires.
Demandez à un voisin de vider votre boîte à lettres et d'ouvrir quotidiennement vos volets.

Restez vigilants :

- * En ce qui concerne le " porte à porte ".
Toute personne qui démarche ou intervient à domicile doit être muni d'une carte d'identification (EDF, Générale des Eaux...), d'une patente, ou à défaut, d'une autorisation municipale, pour les marchands ambulants ou les ventes dites " de charité ".
N'hésitez pas à faire appel aux forces de l'ordre en cas d'insistance un peu trop poussée de la part du démarcheur.
Cette année encore on a pu déplorer des abus de la part de personnes travaillant sans être déclarées pour de l'élagage, du démoussage de toiture etc...

En tout état de cause :

- * Demandez la preuve du professionnalisme et de la conformité avec la loi de la personne qui intervient chez vous, demandez la patente, l'inscription en tant que société ou artisan au registre du commerce.
- * Vous êtes en droit de demander un devis avant travaux (c'est même fortement recommandé)
- * Evitez le paiement en liquide qui ne laissera aucune trace en cas de litige,
- * N'allez pas retirer d'argent avec la personne qui a effectué les travaux, au distributeur de billets le plus proche,
- * Préférez le paiement par chèque,
- * Demandez une facture des travaux.
- * Relevez les numéros d'immatriculation des véhicules qui vous semblent suspects et transmettez-les sans délai aux services du Garde champêtre territorial ou de la Gendarmerie nationale pour identification.

La sécurité est l'affaire de tous...

Garde-champêtre territorial : 06 17 21 37 77

Gendarmerie Nationale : 17

Informations communales

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public les :
Secrétariat : Céline Gambier
Lundi de 14h à 18h
Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 16h à 18h
Vendredi de 15h à 19h

Les élections en 2007
Les scrutins électoraux se dérouleront à la salle d'honneur de la Mairie.

Le Maire, Anny Flintham-Wallet,
reçoit en mairie tous les vendredis de 17h30 à 19h et sur rendez-vous
Tel : 03 22 42 74 26 - Courriel : mairie.plachy@wanadoo.fr
Site internet : <http://perso.wanadoo.fr/plachy-buyon>

Merci à Mr Jean-Michel Salon qui met à jour le site bénévolement

Concernant le périscolaire et les manifestations dans le canton, nous vous invitons à consulter le site internet de la Communauté de Communes du Canton de Conty : www.cccconty.com

Les comptes rendus des séances du Conseil Municipal et d'autres informations figurent sur les neuf panneaux d'affichage communaux

Une boîte aux lettres est également à votre disposition sur l'allée de la mairie

Vous avez de besoin de renseignements concernant les plans cadastraux, le cimetière, les problèmes de voisinage, les chiens errants, l'éclairage public défaillant, la sécurité notamment routière ...
contacter le garde champêtre : Denis Dufrenne au 06 17 21 37 77

INSCRIPTIONS

SUR LES LISTES ELECTORALES ET CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour une meilleure communication entre les habitants et les administrations, il est souhaitable que les habitants qui s'installent ou quittent notre commune se fassent connaître en Mairie. La période d'inscription sur les listes électorales va du 1^{er} septembre au 31 décembre chaque année. Néanmoins il est vivement recommandé de venir vous présenter à la mairie dès votre arrivée dans le village. En effet, la mise à jour du certificat d'immatriculation est obligatoire (risque d'amende), et il est important pour la commune de pouvoir connaître les nouveaux habitants afin de les prendre en considération (exemple : invitation spectacle de Noël des enfants, etc).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les filles et les garçons doivent se faire recenser dans le mois suivant leur seizième anniversaire. Présentez-vous à la mairie avec le livret de famille. Cette formalité rapide vous permettra de recevoir l'attestation de recensement demandée pour le passage du baccalauréat ou d'autres examens

PERMANENCES

M. Alain Gest, Député de la circonscription, tient une permanence tous les 1^{er} jeudi du mois à partir de 19 h à la Mairie de Conty.
Pour le contacter : 32 rue Jules Lardière 80800 CORBIE - Tél. 03 22 96 07 68
M. Guy Lacherez, Conseiller Général du Canton de Conty peut être contacté à la Mairie de Conty au 03 22 41 30 61 – courriel : guylacherez@yahoo.fr
Vous informer : Les Amis de Guy Lacherez 29 rue Henri Dunant 80160 CONTY
M. Legrand, conciliateur est présent à la Mairie de Plachy-Buyon le 3^{ème} jeudi du mois de 17h à 19h.

ASSISTANTE SOCIALE

M^{me} Boulanger assure une permanence à la mairie de Plachy-Buyon de 14h à 16h30 chaque 1^{er} jeudi du mois, les dates pouvant être modifiées il vous est conseillé de vérifier sur les panneaux d'affichage communaux ou de téléphoner à la mairie.

Centre Médico Social de Conty - Rue de la Poste - 03 60 03 42 80.

Permanences : Mardi sans rendez-vous de 9h à 11h30 et Vendredi sur rendez-vous de 9h à 11h30.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES et TRI SELECTIF

Le ramassage des sacs jaunes et des sacs bleus a lieu tous les LUNDIS MATINS

Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les VENDREDI MATINS

Un arrêté relatif aux mesures de salubrité publique a été pris, en date du 10 septembre 2002, et stipule :

“les personnes présentant leurs déchets ménagers aux services de collecte sont tenues de respecter des horaires définis ci-après :

- présentation des déchets, en vue de leur collecte, la veille de chaque ramassage à partir de 15 heures
- retrait des poubelles plastiques, ou des déchets non ramassés, le jour de la collecte à 19 heures au plus tard”

Les déchets verts seront ramassés à partir du lundi 16 avril 2007 jusqu'à la fin novembre, un lundi tous les quinze jours. A l'heure où nous imprimons, le calendrier exact n'est pas connu.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE LOEUILLY

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h *

le samedi de 9h à 19h * non stop

fermée le dimanche et les jours fériés

* horaire d'hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars, la déchetterie ferme à 18h

Pour tous renseignements, appelez le N°vert : 0800 01 05 04

NUISANCES SONORES

Pour être en conformité avec le Règlement Sanitaire Départemental de la Somme, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12 h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés entre 10h et 12h

ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE SERVICES SIX CANTONS

L'association Service 6 cantons peut vous être utile pour faire face à de multiples travaux de ménage, jardinage ou autres pour un coût de 13.60 € de l'heure (tarif au 1^{er} juillet 2006)

Pour tout renseignement, contacter
M. Noël- 10, rue de la Prévoté
80140 OISEMONT - Tel : 03 22 25 12 51

STATIONNEMENT ABUSIF

Un arrêté du 19 septembre 2002 stipule : "la durée maximale de stationnement continu des véhicules sur la voie publique ne peut excéder cinq jours ouvrés au même endroit. Le présent arrêté s'applique à tous les types de véhicules (véhicules légers ou lourds, remorques, caravanes, campings cars...). Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur".

BENNES A VERRE

Il est rappelé que des bennes à verres sont installées route de Bacouël (au-delà du terrain de tennis). Il est expressément demandé, par mesure de sécurité et de respect de l'environnement, qu'il n'y ait plus de dépôt à côté de ces bennes.

La conciliation de justice

Si vous êtes en désaccord avec une personne et si un procès vous paraît disproportionné en rapport avec l'importance du litige, vous pouvez vous adresser à un conciliateur de justice. C'est un moyen simple, rapide, et souvent efficace de parvenir à une solution équitable et respectueuse des droits de chacun.

Quelles sont les principales affaires dans lesquelles le conciliateur peut intervenir ?

On citera essentiellement :

- les problèmes de mitoyenneté et de co-propriété
- les conflits entre propriétaires et locataires
- les litiges entre un consommateur et un professionnel
- les difficultés de recouvrement de créances
- les contestations portant sur une facture
- ...etc

En revanche, le conciliateur de justice ne peut pas intervenir lors :

- des conflits entre vous et l'administration (Etat ou collectivités territoriales)
- des conflits portant sur l'état des personnes (état-civil, divorce, garde des enfants)

Pour le canton de Conty, un conciliateur de justice se tient à votre disposition chaque mois :

- en mairie de Conty (téléphoner en mairie 03 22 41 66 55 pour avoir connaissance du jour et des heures, en principe de 17h à 19h)
- en mairie de Plachy-Buyon : le 3^{ème} jeudi de chaque mois de 17h à 19h

Il est rappelé que le conciliateur de justice est nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel. Sa fonction est placée sous le signe du strict bénévolat.

Léo Legrand

Vous êtes nombreux à demander des renseignements sur notre PAROISSE Saint Antoine des Monts et Vallées

Voici quelques informations utiles :

site internet : www.paroisse-conty.org e-mail : paroisse-de-conty@wanadoo.fr

- Prêtre modérateur : Père Noël Kieken06 20 77 76 92
e-mail : noelkieken@aol.com
- Maison paroissiale : 4 rue Guy de Segonzac - 80160 Conty03 22 41 21 37
Permanences : vendredi de 16h à 18h, samedi de 10h à 12h
- Catéchisme : contacter Mme Drode,
6 Rue Capitaine Hémir Mezan à Plachy-Buyon.....03 22 42 04 01
- Préparation de baptême : s'adresser à Mme Chantal de Witte
Le Campreux - 80160 Thoix, Tel : 03 22 41 25 38, e-mail : chantaldewitte@free.fr
- Préparation de mariage : s'adresser à Mr Mme Touzet
Rue du Moulin à Vers-sur-Selle03 22 95 38 02
- Célébration des obsèques : s'adresser aux répondants de village
Mr et Mme Namont, 10 rue des Clabaudois03 22 42 10 60
Anny Flintham-Wallet, 6 rue du commandant André Dodart 03 22 42 11 38
Mr et Mme Drode, 6 rue du capitaine Hémir Mezan.....03 22 42 04 01



VILLES ET VILLAGES Fleuris

Après passage dans notre commune le 7 Juillet 2006, le jury du concours départemental des Villes et Villages fleuris, a décidé de distinguer Plachy Buyon :

Au palmarès 2006, notre village a reçu les félicitations du jury.

Le jury a mis en avant les points forts de notre commune en matière d'aménagement comme la place du Petit Plachy avec sa charrette fleurie, le fleurissement des panneaux d'entrée en agglomération, le hameau de Buyon verdoyant ou encore les lotissements agréables...

Toutefois, il reste des points à améliorer comme des murs en parpaings ou plaque de ciment, l'abribus de l'école qui pourrait être habillé de végétaux...

Le jury a incité la commune à poursuivre ses efforts et en particulier à encourager la population à encore plus s'impliquer dans le fleurissement.

Le conseil municipal remercie les jardiniers municipaux ainsi que les concitoyens pour leurs efforts d'embellissement de notre village.

Une remise de prix pour les Maisons Fleuries se déroulera le : Samedi 14 Avril à 11h dans la Salle d'Honneur de la commune afin de récompenser les meilleurs jardiniers.

Source Photo : Comité du Tourisme de la Somme - www.somme-tourisme.com

RPI Regroupement de Plachy-Buyon et Prouzel



Des changements sont intervenus dans le regroupement.
Une classe a été fermée par manque d'effectif.
Madame Cozette a donc quitté le regroupement pour l'école de Salouël.

Répartition des élèves pour l'année scolaire 2006-2007

Ecole de Plachy-Buyon

Classe de Madame Morillon : 3 en section des tout petits, 14 en section des petits,
14 en moyenne section

Classe de Madame Jamier : 16 en grande section, 12 au CP

Classe de Madame Bulot : 8 au CP, 18 au CE1

Ecole de Prouzel

Classe de Monsieur Mandonnet : 12 CE2, 10 CM1

Classe de Madame Baldwin : 7 CM1, 16 CM2

Total pour le RPI : 130

Autres personnes intervenant auprès des enfants :

Madame Daboval : agent spécialisé des écoles maternelles
Mademoiselle Dupont : garderie
Madame Joron : cantine
Madame Dupuis : cantine et garderie
Mademoiselle Leroy : cantine et garderie

Résultats des élections de parents au conseil d'école du samedi 14 octobre :

Inscrits : 179
Votants : 64
Bulletins blancs ou nuls : 4
Suffrages exprimés : 60
A obtenu : liste Gamard : 40 voix
Attribution des sièges : liste Gamard : 5 sièges
Sont déclarés élus :
Titulaires : Mesdames Gamard, Berthier, Devauchelle, Levy, Monsieur Maison
Suppléants : Mesdames Bellard, Villemont



Le Marché de Noël des enfants.

Une modification a été apportée au règlement intérieur du conseil d'école comme suit : 1.1 Admission à l'école maternelle : Les enfants âgés de 2 ans au 30 juin de l'année scolaire seront inscrits et admis à l'école maternelle à la rentrée de septembre selon les effectifs.

Les enfants âgés de 2 ans entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre de l'année en cours seront inscrits et effectueront leur rentrée au mois de janvier de l'année suivante, toujours selon les effectifs. L'inscription se fera avant la fin du mois de juin de l'année scolaire en cours.

Article 1.1 modifié :

Les enfants âgés de 2 ans au 30 juin de l'année scolaire seront inscrits et admis à l'école maternelle à la rentrée de septembre selon les effectifs et en fonction de leur date de naissance.

28 élèves des 2 classes de Prouzel ont participé à "Questions pour un champion en Pays de Somme" le 21 octobre 2006 à la salle polyvalente de Plachy-Buyon. Puis l'équipe gagnante a participé à la demi-finale, à Boves le vendredi 3 novembre 2006 où elle est arrivée 4^{ème} avec 50 points.



Le 1^{er} marché de Noël organisé par le regroupement a eu lieu le samedi 16 décembre 2006. Dès 11 heures, les élèves ont entonné divers chants de Noël. Ensuite a eu lieu la vente des objets fabriqués par leurs soins.

Cette manifestation a été un grand succès. Les réalisations rivalisaient d'ingéniosité et de beauté. Merci aux parents qui nous ont aidés ainsi que l'Association des Parents d'Elèves qui a offert à cette occasion un chocolat chaud pour les enfants et un vin chaud pour les adultes.





Centre de Loisirs Organisé par la Communauté de Communes Du Canton de Conty



Que vont bien pouvoir faire les enfants durant les vacances ?
Mais bien sûr Je vais les inscrire au CENTRE DE LOISIRS

«L'ÎLE AUX LOISIRS»

Est une structure d'accueil où il y fait bon vivre.
Ce qui compte avant tout c'est le bien-être, que l'enfant et la famille soient dans un climat de confiance et de qualité, pour se faire, une équipe qualifiée et dynamique est à votre écoute.

Fous rires et émotions garanties.



Petit récapitulatif :
Salle polyvalente et école de Plachy-Buyon

Accueil périscolaire avant et après la journée d'école
(pour les enfants scolarisés à Plachy-Buyon et Prouzel)
Le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h20 à 18h30 pour les enfants âgés de 2^{1/2} à 12 ans

Suivant vos besoins, différents forfaits sont proposés :

- Forfait matin et soir
- Forfait matin ou soir
- Forfait occasionnel

À toutes les petites vacances (sauf Noël) et les Grandes vacances d'été (JUILLET)

Le Centre de Loisirs ouvre ses portes
Il accueille les enfants âgés de 4 à 15 ans de 8h00 à 17h45 (accueil et départ échelonnés)

Tarifs : Enfants du Canton 5€ - Enfants hors Canton : 7.50€

Possibilité de tarifs dégressifs :

- en fonction du nombre d'enfants de la même famille
- ou d'inscription à la semaine

Restauration : 3.52 €

Les bons CAF ou MSA sont déductibles
À chaque période de nombreuses activités et sorties sont proposées.

Vous avez besoin ou vous êtes intéressés par l'un de ces services,

Il vous suffit simplement de rentrer en contact avec

la Directrice M^{lle} Maud Dupont
qui se fera un plaisir de vous renseigner

06.30.50.36.41



La fête du Centre de Loisirs.



REPAS des aînés

Comme chaque année la Municipalité avait invité ses aînés à son repas de l'amitié. C'était dimanche 5 mars. C'est sous un ciel frais et humide que chacun s'est dirigé vers la salle polyvalente où nous attendaient Mme le Maire, les conseillers municipaux et le personnel communal.

Petit à petit, la salle se remplissait de ses 70 aînés qui avaient répondu sur les 176 invitations lancées aux plus de 60 ans et à leur conjoint. L'accueil chaleureux et amical réchauffait le cœur et les mains. Après quelques mots avec l'un et l'autre sur l'année écoulée avec ses parts de bonheurs et de malheurs, chacun prenait place autour des tables dressées par les conseillers municipaux.

Madame le Maire nous a présenté ses mots de bienvenue et a remercié les personnalités qui avaient bien voulu honorer notre assemblée de leur présence. Il s'agissait de M. Alain Gest, notre Député, M.Lacherez, notre Conseiller Général, M.Bleyaert, notre Président de la Communauté de Communes et du Père Kieken Noël, notre curé.

Dans son discours, notre Maire a accueilli les nouveaux " 60 ans " et n'a pas manqué de saluer en même temps les Nonagénaires, que l'on peut citer sans froisser leur coquetterie, Mme Eliane Lefebvre, Mrs Roger Wallet et Marceau Lefebvre.

Une pensée a aussi été dite pour les aînés disparus en 2006.
Chacun a ensuite levé son verre en se souhaitant une bonne santé.

S'en est suivi un magnifique repas préparé et servi avec soin par le Restaurant "La Petite Auberge".

Grâce à la sono, installée pour la circonstance, un pas de danse pouvait se faire entre les plats permettant ainsi de se dégourdir les jambes et de faire de la place pour le plat suivant.

Après avoir apprécié cette journée, l'heure était venue de se donner rendez-vous pour 2007. Et délicate attention, la Municipalité, en l'honneur des Mamies, a offert à chaque dame, une superbe rose.

Pour conclure, il nous reste à remercier chaleureusement toute la Municipalité pour son dévouement et sa gentillesse envers ses amis qu'elle honore chaque année.

Marceau Tardy

PARCOURS DU CŒUR 2006 "Samedi 1^{er} avril"

Profitant des premiers beaux jours de l'année, une quarantaine de randonneurs de tout âge, s'étaient donnés rendez vous place du Petit Plachy pour une randonnée pédestre d'une quinzaine de kilomètres dans le cadre des "journées du Cœur".

Cette manifestation, placée sous l'égide de la Fédération Française de Cardiologie a pour but d'informer le public des risques cardio vasculaires liés à nos mauvaises habitudes de vie. Elle met en avant les bienfaits d'une activité physique régulière et d'une bonne hygiène de vie.

A la fin de cette randonnée, des brochures d'information ont été distribuées à tous les participants.

Nous vous donnons rendez vous le Samedi 12 Mai 2007 encore plus nombreux à participer à une nouvelle randonnée dans le cadre du Parcours du Cœur.

Eric Obry

7 MAI 2006 : LE MARCHÉ DE PRINTEMPS

Comme tous les ans, ce 1er dimanche du mois de mai, s'est tenu notre *Marché de Printemps*, maintenant bien connu de tous les amateurs des environs. L'air du matin, était juste assez vivifiant pour aider les participants à trouver le bon rythme pour installer leurs stands, avant l'arrivée des premiers clients. Comme d'habitude, la distribution de croissants et de café chaud les récompensa en permettant à Madame le Maire et quelques autres personnes de les saluer l'un après l'autre, et de les remercier pour leur participation, souvent très régulière d'une année sur l'autre.



Même si le soleil jouait parfois un peu à cache-cache, nous avons encore pu, cette année, bénéficier d'un temps très agréable qui incitait à la promenade et à la flânerie au milieu de toute cette débauche de couleurs, de goûts et d'odeurs. Une trentaine d'exposants rivalisèrent entre eux pour nous proposer plantes de qualité, fleurs magnifiques, arbres peu courants, mais aussi produits du terroir et objets rares ou originaux.

L'association *des Anciens Combattants* s'organisa comme une petite ruche pour permettre à tous, de pouvoir trouver à n'importe quel moment de la journée la petite restauration rapide, les frites ou le petit morceau de tarte à grignoter, et la boisson chaude ou froide pour se désaltérer. La bonne humeur faisait aussi, et sans modération, partie des ingrédients proposés.

Proposées par les *Ateliers du Val de Selle*, les "Promenades en Calèche" avaient déjà eu, l'an dernier, un succès qui n'a fait qu'augmenter cette année auprès d'un public de tous âges.

L'association *Anim'en ciel* organisa, pour les plus petits, un atelier de "décoration de pots de fleurs en terre cuite", et pour les plus grands, une "Course au Trésor", partant d'un questionnaire nécessitant pour les enfants d'aller chercher les réponses auprès des différents exposants. L'intérêt des participants fut grand et les récompenses à leur mesure !...

Mais la nouveauté de cette année était la " Tombola" réalisée à partir de billets numérotés que les commerçants remettaient aux clients par tranches d'achats. Chaque exposant a tenu à être très généreux pour offrir des lots de barquettes à repiquer, de suspensions et plantes fleuries magnifiques, ou de délicieuses spécialités régionales à déguster ; pour le plus grand plaisir de tous les gagnants !...

Ainsi, tous les visiteurs ont trouvé ce qu'ils recherchaient, et même parfois plus encore... et sont repartis avec les bras et les voitures chargés et un grand sourire aux lèvres, pensant à tout ce qu'ils allaient faire de leurs emplettes.....et en attendant déjà le Marché de Printemps de l'an prochain !....

Marie-Françoise Feller

13 JUILLET - une occasion pour se réunir !

Dès 19h30, ce jeudi 13 juillet, c'est nombreux que les habitants de notre commune, accompagnés de leur famille, se sont retrouvés dans la cour d'école pour y rencontrer voisins et amis.

Il faisait beau et c'est dehors que nous avons partagé le buffet composé de salades, viandes froides, fromage et tartes préparées par M. Vaine, Pâtissier de notre village. A la buvette, c'est l'Association des Donneurs de Sang, placée sous la responsabilité de Serge Normand, qui proposait la boisson : tout était parfait !

La nuit tombait bientôt et il était temps de s'organiser pour la retraite aux flambeaux. Les enfants attendaient sagement un lampion que leur remettait Denis Dufrenne, garde municipal, et parfois l'allumage réservait des surprises ! Mais avec du temps et de la patience, chacun avait son lampion allumé.

Puis d'un pas alerte, nous avons tous pris la direction du Bosquet de Camont, point culminant de notre village.

Sur place c'est avec grand plaisir, voire émerveillement que nous avons admiré les feux d'artifice tirés dans les villages aux alentours : ce lieu est vraiment idéal pour cet évènement !

Puis soudain, ce fût celui de Plachy, tous nos regards se levèrent vers le ciel chacun d'entre nous laissa éclater sa joie et profita des illuminations : un feu d'artifice, c'est toujours merveilleux !

Hélas, tout à une fin, le ciel retrouva sa sérénité, et il fallait reprendre le chemin du retour. La soirée se terminait calmement et en famille.

Un grand merci aux employés communaux, chargés de ces préparatifs, qui depuis le début de la journée avaient tout mis en œuvre pour que ces instants de rêve soient au rendez-vous, tout se doit en effet d'être parfait ! Félicitations à tous, vous avez réussi une nouvelle fois la mission qui vous était confiée !

Le lendemain, 14 Juillet, c'est au monument aux morts que l'Association des Anciens Combattants, quelques enfants et membres du Conseil Municipal accompagnaient Madame le Maire pour le dépôt d'une Gerbe. A l'issue de cette cérémonie un pot d'amitié était partagé.

Le Week end des 13 et 14 juillet se terminait mais il reviendra en 2007 !

Christiane Herbet



Historique de la Mairie de Plachy-Buyon



La Mairie
du 18^{ème} siècle
à 1959.



Le local faisant
fonction de Mairie
de 1977 à 2005.



La nouvelle Mairie :
Été 2006

Le 14 Octobre 2006 :

l'inauguration de la mairie



Le ruban non coupé : tout est prêt !



L'arrivée des invités.



Le ruban est coupé, on va pouvoir entrer...



L'inauguration de la mairie

Ce samedi 14 octobre 2006 restera une date importante dans la vie de notre commune.

Tout d'abord par l'hommage rendu à l'Ancien Résistant que fut le Commandant André Dodart, et à Madame Marie-Antoinette Wallet-Fouque, ma mère adoptive, qui m'a tracé le chemin et donné l'exemple en s'investissant pour notre village.

C'est donc un grand honneur pour nous que d'accueillir Monsieur Yves Lucchesi, Secrétaire Général de la Préfecture, représentant Monsieur le Préfet (de la Somme et de la Région Picardie), pour l'inauguration de notre belle mairie.

Si je dis belle, le mot n'est pas trop fort lorsque l'on a connu les différents bâtiments dans lesquels la mairie a fonctionné pendant des décennies.

En raison de sa proximité avec la capitale régionale, Plachy-Buyon a vu sa population passer de 300 habitants dans les années 60 pour dépasser à présent les 900 (habitants).

Les Conseils Municipaux qui se sont succédé ont toujours donné la priorité à l'accueil des familles qui avaient souhaité s'installer dans la commune.

C'est ainsi que le groupe scolaire fut construit en plusieurs étapes.

Une classe en 1958, deux classes en 1982, qui remplacèrent des bâtiments préfabriqués et la quatrième classe en 1991 avec la création de la cantine et de la garderie.

C'était donc un ensemble de quatre classes qui fonctionnaient avec les deux classes de la commune de Prouzel depuis 1976.

Peu d'habitants se souviennent de l'époque où la mairie de Plachy-Buyon trônait en bordure de la route départementale et qui fut condamnée pour améliorer la sécurité routière. Ce bâtiment, datant du début du 18^{ème} siècle, sur soubassements en briques, et atteint de vétusté, ... s'effritait dangereusement, et les pignons se décollaient de la charpente.

Ces locaux comprenaient une vaste salle des délibérations, le secrétariat de mairie, et en contrebas le magasin de la pompe à incendie. En 1925, un monument aux Morts fut érigé devant la mairie.



Les discours.



En attendant les discours dans la salle d'honneur.

En feuilletant les archives, dont beaucoup furent détruites pendant l'Occupation, on apprend que cette mairie abritait en 1820, la classe qui regroupait 80 élèves. Ceux-ci moins favorisés que leurs descendants étudiaient l'Histoire de France et à défaut de pupitres apprenaient à lire sur leurs genoux.

J'ai en mémoire ce bâtiment dans lequel, enfant, j'ai assisté aux séances de vaccinations, où plus tard je prenais déjà plaisir aux dépouillements des bulletins de vote des diverses élections.

C'est donc en 1959 que la mairie disparut sous la pioche des démolisseurs.

A cette époque l'école Rue de la Fontaine, datant de la période Jules Ferry, fut séparée en deux afin de permettre provisoirement l'installation du secrétariat de mairie. Provisoire, qui le demeura encore très longtemps, puisque ce n'est qu'en 1977 que le transfert eut lieu dans l'ancien presbytère, construit en 1962 sur ce terrain donné par Marie -Antoinette Wallet Fouque à la commune pour le Franc symbolique.



Toutefois, l'idée de la construction d'une nouvelle mairie n'avait pas été abandonnée mais la commune n'ayant aucune réserve foncière ne pouvait mettre ce projet à exécution. C'est en 1994, qu'à la suite du décès brutal d'un couple d'agriculteurs que la commune se porta acquéreur de la ferme et du terrain attenant, situé au delà du pont de cette même rue.

Après un appel à candidature pour le choix d'un architecte, un projet, peut être ambitieux, fut présenté ; un permis de construire délivré, puis modifié en y incluant une bibliothèque, les subventions furent accordées. Hélas, par suite de nombreux lots infructueux lors de plusieurs appels d'offres, le projet tomba à l'eau ...

Inutile de vous dire notre désapointement. C'est en 2003, que le Conseil Municipal décida la mise en vente de ce terrain en créant un lotissement de quatre parcelles et opta pour la réhabilitation de la salle où nous sommes réunis cet après midi comme salle des mariages et des cérémonies (salle d'honneur) et la construction d'une aile administrative.

Un dossier rondement mené par l'architecte Dominique Courouble fut déposé début 2004.

Après l'obtention des subventions, Dotation Globale d'Equipement, réserve parlementaire du député de notre circonscription Alain Gest, le permis de construire put être demandé et les appels d'offres lancés auprès des entreprises.

C'est donc après les vacances 2005 que tout est allé très vite.

Le 2 septembre 2005 se tenait dans l'ancien local une dernière réunion.

Le 19 septembre, en l'espace de deux heures, le bulldozer le réduisit à néant comme un château de cartes.

Un mois après, jour pour jour, le 19 octobre, les 23 pieux rendus obligatoires en raison du terrain, étaient réalisés à une profondeur de 16 mètres, et le 24 octobre, l'entreprise de maçonnerie (Bernard) commençait vraiment la construction.

Le fait que le chantier soit proche de mon domicile (et nouvelle retraitée) m'a permis de suivre les travaux, j'ose dire " au jour le jour ", l'exposition photos d'aujourd'hui en est le témoignage.

Nous pouvons adresser nos remerciements à Monsieur Courouble, maître d'ouvrage, il a su marier harmonieusement ce bâtiment ancien, qui abritait au 19^{ème} siècle une communauté religieuse et un bâtiment de style contemporain que nous venons de visiter.

Il a assumé avec beaucoup de rigueur le suivi des travaux chaque lundi à 14 heures permettant ainsi la fin du chantier plus tôt que prévu.

Grâce à lui, j'ai pu apprécier le savoir faire de ces artisans dont la main d'œuvre fait actuellement défaut par suite de la dévalorisation du travail manuel ces dernières années.

J'ai admiré l'esprit d'équipe qui régna tout au long du chantier dans l'entreprise de maçonnerie, la précision du travail et la patience dans le rejointoiement des milliers de briques des bâtiments anciens.

Ils m'ont fait entrevoir la différence dans la qualité et la variété des briques selon l'époque de la construction.

Certes l'édification d'un bâtiment reste spectaculaire mais le travail accompli par les différents corps de métiers qui se sont succédé fut aussi intéressant : choix des carrelages; des papiers peints et des peintures. Ce ne fut pas le plus facile !...

Pour ceux qui s'interrogent sur la toiture de la salle des mariages, elle sera bien peinte au printemps.

Nous avons pu intégrer nos nouveaux locaux mi septembre avec des meubles de fortune dans un premier temps, puis dans un mobilier flambant neuf.

Je voudrais à présent adresser mes remerciements :

Tout d'abord à l'équipe municipale qui avait beaucoup travaillé sur le premier projet puis à celle qui a pris le relais sur le second

Merci à notre jeune secrétaire de mairie, qui a pris ce poste le 1er avril 2005 et qui a su s'adapter et faire face au travail dans le bruit et la poussière, ainsi qu'à l'ancienne secrétaire pour le premier projet

Merci à tous les membres du personnel communal qui se sont mis en quatre pour les déménagements et emménagements successifs, pour la sécurité de la rue, le fleurissement, et le nettoyage des locaux

Merci aux riverains qui ont subi les travaux pendant les mois d'hiver avec compréhension

Et un grand merci à vous tous qui avez répondu à notre invitation pour partager notre grande satisfaction

Plus particulièrement à :

- Monsieur Yves Lucchesi, représentant Monsieur le Préfet
- Monsieur Alain Gest, Député, qui nous a aidé au titre de la réserve parlementaire
- Monsieur Guy Lacherez, représentant Mr le Président du Conseil Général
- Monsieur Joseph Bleyaert, président de la Communauté de communes du Canton de Conty
- Le Général Eral, que j'avais rencontré l'an dernier pour la remise de la décoration de Commandeur dans l'Ordre de la Légion d'Honneur à Monsieur Dodart puis pour ses obsèques un mois après
- Monsieur Damelinourt, Président de l'Ordre National du Mérite
- Mes collègues Maires, et élus que j'aurai plaisir à accueillir dans cette salle où j'aurai d'ailleurs l'honneur d'y célébrer le premier mariage le 28 octobre prochain
- Vous les habitants de la commune de Plachy-Buyon qui allez maintenant apprécier les nouveaux locaux
- Et bien sûr, vous aussi les entrepreneurs qui avez répondu à nos attentes.
- En un mot vous tous chers Amis

**Nous sommes fiers de cette construction qui a donné
une nouvelle âme à notre commune et un centre bourg digne de ce nom,
et comme le dit l'adage " TOUT VIENT A POINT, POUR QUI SAIT ATTENDRE**

Anny Flintham-Wallet



La salle du Conseil : l'exposition photos des travaux.



*Le diplôme de la Croix de Guerre :
"Courageux village en partie détruit pendant la guerre 1939 - 1945,
n'en a pas moins continué la lutte clandestine.
A la libération, s'est remis avec foi et ardeur au travail".
Fait à Paris, le 11 Novembre 1948,
Signé Max Lejeune.*